

# COMMUNE D'ARCANGUES

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2015

Le Conseil Municipal s'est réuni le quatorze du mois d'avril deux mil quinze à 19 heures 30.  
La séance est ouverte sous la Présidence de Monsieur Philippe ECHEVERRIA, Maire,

Etaient présents : Mr SALHA Michel, Mme LAFFONTAS Céline, Mr MAISTERRENA Didier, Mme FAVRE  
Nathalie, Mme PEYROUTAS Maïtena, adjoints,

Mr VITIELLO Laurent, conseiller délégué.

Mme ANETAS Christine, Mme CHARLANNE Sandrine, Mr DARGET-LACOSTE Patrice,  
Mr DARRIGOL Daniel, Mme DUCOURNAU Marcelle, Mme HARAN Corinne, Mme Sylvie LALLEMAND,

Mr MUTIO Jean-Michel, Mme CANDAU-HARRIET Cécile, Mr AMILIBIA Mikel, Mr BENTE Patxi,  
Mme MEILLEURAT Martine, conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : Mme Céline Laffontas.

Absents excusés : Mme Sybille Jost-Lefebvre donne pouvoir à Mr Philippe Echeverria.

: Mr Jean Garmendia donne pouvoir à Mr Michel Salha.

: Mr Rémy Garosi donne pouvoir à Mme Céline Laffontas.

: Mr Olivier Picot donne pouvoir à Mr Didier Maïsterrena.

---

Nombre de membres en exercice : 23  
Nombre de membres présents : 19  
Nombre de membres ayant pris part au vote : 23

Date de la convocation: 7 avril 2015  
Date d'affichage : 9 avril 2015  
Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

---

### **Grand marché transatlantique (TAFTA)**

Rapporteur : Mr le Maire

La Commission Européenne négocie actuellement deux accords de libre-échange : l'AEGG avec le Canada et le PTCI (ou TAFTA en anglais) avec les Etats-Unis.

Ils visent à instaurer un vaste marché dérégulé : le Grand Marché Transatlantique (GMT). Négociés dans le plus grand secret, ces traités pourraient être ratifiés sans la moindre consultation des citoyens ni du Parlement.

Ces accords s'appliqueront à tous les niveaux de l'Etat, y compris au niveau des Communes.

Le contenu de ce traité comporte de nombreuses incertitudes et son application pourrait avoir des conséquences importantes sur les conditions de vie (normes sanitaires et environnementales) et sur les services publics.

De plus, ces traités permettraient aux grosses entreprises, via le « mécanisme du règlement des différends » d'attaquer devant une juridiction privée les Etats ou collectivités locales qui ne se plieraient pas à ces exigences de dérégulation et limiteraient ainsi leurs « bénéfices escomptés ». Elles pourraient de ce fait réclamer de lourds dommages et intérêts à l'Etat ou aux communes.

En démantelant une partie importante des droits de douane, ce projet de Grand Marché Transatlantique (GMT), s'attaque à la qualité de la production en Europe, à notre environnement et à notre santé.

Les dérèglementations qu'il induit permettraient l'arrivée sur nos étals de produits alimentaires, jusqu'ici encadrés ou interdits en Europe, comme le poulet lavé à la javel ou des produits de base génétiquement modifiés (OGM). Ce faisant, il impacterait notre politique communale.

En matière de repas, dans les cantines scolaires, ou par portage du C.C.A.S, nous n'aurions plus une traçabilité complète sur la provenance des aliments.

Il impacterait évidemment les achats de fournitures et de produits dans les marchés et commerces de la ville en ayant pour effet un dumping de la production locale et une mise en question de notre engagement à favoriser les circuits courts.

En conséquence, le Conseil municipal d'Arcangues demande :

-L'arrêt des négociations sur le Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement, du fait de l'absence de contrôle démocratique et de débat public sur les négociations en cours ;

-La diffusion publique de l'ensemble des textes relatifs aux négociations ;

-L'ouverture d'un débat national sur les accords de libre-échange impliquant la pleine participation des collectivités territoriales, des organisations syndicales et associatives, des organisations socioprofessionnelles et des populations.

Et décide le positionnement du territoire de la Commune d'Arcangues en « zone hors TAFTA ».

Adopté à l'unanimité.

Le Maire,



Philippe ECHEVERRIA.